Commission Territoriale
Seine-Aval

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

COMITER

24 avril 2018 – Agence de l'eau, Rouen

Synthèse

Sommaire

Introduction 3
Points d'actualité 4
11e programme : avancement des travaux 4
DCE : organisation locale de la révision de l'état des lieux 8
Projet de SAGE sur le bassin versant de l'Yères 10
Outils de valorisation de la connaissance 14
Présentation du guide Etat des masses d'eau 14
Présentation de l'Observatoire environnemental de l'estuaire de la Seine 15
Avis de la COMITER sur le 11e programme 20

Introduction

Hubert DEJEAN DE LA BATIE
Président de la Commission territoriale (COMITER) Seine-Aval

Je vous souhaite la bienvenue pour cette séance qui se terminera par l'inauguration du panneau d'information concernant la qualité des eaux de la Seine.

Un tour de table est organisé.

André BERNE
Directeur de la direction territoriale et maritime Seine-Aval, AESN

Le 11e programme débutera le 1er janvier 2019 avec la révision de l'état des lieux. Les projets de SAGE sont examinés par le comité de bassin et les COMITER avant d'être transmis au Préfet.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE
Les Normands reprennent conscience du caractère maritime de la région. Les Rouennais ont aussi à reprendre conscience de la richesse de la Seine qui traverse la ville. La présence de voies rapides sur les berges coupe la ville de son fleuve. Plus la prise de conscience des actions à accomplir afin de protéger l'eau et l'environnement augmente, plus les moyens disponibles diminuent. Il est donc indispensable d'essayer de trouver des façons d'avancer le plus efficacement possible avec les ressources disponibles.

Points d'actualité

11e programme : avancement des travaux

André BERNE

Les derniers dossiers liés au 10e programme sont à déposer pour la commission des aides d'octobre. Le 11e programme risque de se montrer moins favorable que le précédent, les ressources de l'AESN risquant d'être légèrement réduites.

Loïc GUEZENNEC

Chef du service Milieux Aquatiques et Agriculture - AESN DTMSAv

La clôture des dossiers d'aides pour le 10e programme est prévue le 26 septembre. Au-delà de cette date, l'agence de l'eau n'a pas la possibilité de garantir un financement dans le cadre du 10e programme. L'élaboration du 11e programme a débuté en 2017. L'objectif consiste à finaliser 90 % de sa rédaction d'ici début juillet. Les 10 % restants seront élaborés en s'appuyant sur les débats menés au comité de bassin. L'adoption du programme est prévue pour le 9 octobre prochain.

Les priorités du programme sont fixées par une lettre de cadrage du ministère de tutelle. Elles concernent :

- le changement climatique ;
- la prise en compte de la biodiversité ;
- le volet santé ;
- la solidarité territoriale ;
- l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Il est aussi demandé d'accompagner la réforme territoriale (GEMAPI), de réduire les aides au fonctionnement et de simplifier les dispositifs d'aides.

Le comité de bassin a demandé à l'agence de l'eau d'émettre des propositions afin de :

- traduire de manière opérationnelle dans le programme la stratégie d'adaptation au changement climatique ;
- privilégier des actions favorisant l'atteinte du bon état ;
- mettre en avant les volets inondation, biodiversité terrestre et milieu marin.

Le comité de bassin insiste sur l'importance de respecter le principe de « l'eau paie l'eau ». Un sujet important pour les collectivités concerne le renouvellement des réseaux. Un effort est demandé afin d'améliorer les aides aux entreprises et d'encourager l'innovation et l'expérimentation avec les autres bassins français.

Les contributions obligatoires augmentent de 45 millions d'euros dans le 11e programme. Elles s'appliquent dès cette année par l'intermédiaire d'un prélèvement sur les ressources de l'AESN. A partir de 2019, le prélèvement de l'Etat sera réalisé au moyen d'un « plafond mordant » au-delà duquel les recettes sont reversées au budget de l'Etat. Ce plafond est fixé globalement pour l'ensemble des agences de l'eau et les prélèvements réalisés au prorata des dépassements de chacune d'elles. Une baisse des ressources de 5 % est prévue sur l'ensemble du programme, et de 15 % entre 2018 et 2019.

Certains thèmes d'actions sont dynamisés :

- la réhabilitation des réseaux d'assainissement ;
- les aides à la gestion du temps de pluie ;
- les économies d'eau et la lutte contre les fuites ;
- la réduction des pollutions diffuses agricoles (dézonage de l'agriculture biologique et accompagnement des filières à bas niveau d'intrants).

Les réductions envisagées concernent :

- les aides à l'assainissement non collectif (meilleure priorisation) ;
- les aides au fonctionnement ;
- les primes pour épuration ;
- les aides à zéro phyto ;
- les aides à l'approvisionnement en eau potable (renforcement des conditions d'éligibilité).

Le domaine 1 montre une relative stabilité. Une baisse sensible est prévue pour le domaine 2 (15 %). L'aide au « pluvial » bascule dans le domaine 3 et des réductions d'investissement sont prévues dans le domaine de l'assainissement en région parisienne. Le domaine 3 augmente de 26 %.

Alain BELLAMY
Chartres Métropole

Les baisses en matière d'assainissement non collectif risquent de poser des difficultés pour les territoires ruraux. Supprimer ces aides serait très préjudiciable.

André BERNE
Il est plutôt question de limiter ces aides aux zones les plus sensibles (zones littorales ou zones dont les rejets sont trop importants par rapport aux débits des cours d'eau). L'assainissement non collectif n'est pas à condamner. Parfois, il reste préférable à certaines petites stations d'épuration peu fonctionnelles.

Paul FERLIN
France Nature Environnement

Les nouvelles aides et la modification des aides concernant la restauration de la continuité écologique n'ont pas été évoquées. France Nature Environnement reste très attachée au système des aides du 10e programme. Le 11e prévoit de limiter l'aide à 80 % pour des travaux, avec une bonification éventuelle de 10 %. France Nature Environnement souhaite qu'un taux de 100 % soit maintenu pour des ouvrages et projets à caractère innovant.

Il semble incohérent de supprimer les aides zéro phyto pour les collectivités, alors que des subventions sont versées à l'agriculture afin d'accroître l'utilisation de produits phytosanitaires. Ces derniers sont largement responsables de la non-atteinte du bon état pour de nombreuses masses d'eau. Il est souhaitable de continuer à aider les collectivités à s'équiper afin d'éviter le recours à ces produits.

Claude BARBAY
France Nature Environnement

De nombreuses collectivités ont entrepris des efforts en matière de pollutions diffuses. Le bilan des remembrements et des drainages demandé depuis de nombreuses années n'a cependant pas été réalisé. Il est néanmoins patent que les lessivages des terres sont responsables de pollutions et que la première mesure à prendre consiste à limiter l'épandage d'intrants sur ces zones.

Bastien CORITON
Maire de Rives-en-Seine

La suppression des aides portant sur l'entretien des rivières provoque des inquiétudes. Sans elles, les syndicats de bassin versant n'auront plus les moyens d'assurer cet entretien. Les marges de manœuvre sont très étroites. L'essentiel des recettes des Syndicats de bassins versants provient des cotisations et des aides de l'agence de l'eau pour les postes. Cet arrêt des aides risque de briser la dynamique entreprise depuis plusieurs années en matière de continuité écologique.

Olivier FAURIEL
Directeur interrégional de l'AFB pour la région Normandie

Les baisses du budget sont-elles de moins 15 % sur les deux premières années ?

André BERNE
Le 10e programme suivait une pente croissante. Le budget de l'année 2018 est plus élevé que la moyenne annuelle. La baisse par rapport à cette dernière année est plus importante que celle relative à la moyenne. Elle sera d'environ 100 millions d'euros dès l'année prochaine. Il a été choisi de conserver des taux incitatifs mais de mieux sélectionner les actions à aider. Ces positions ne sont pas encore votées et il est important de participer à la C3P afin que ceux qui le souhaitent fassent connaître leur point de vue.

Olivier FAURIEL
Le taux d'aide de 90 % pour la continuité écologique est-il compatible avec des cofinancements ? Une baisse semble décidée concernant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Ce phénomène est cependant responsable d'une importante perte de biodiversité. Il est nécessaire que cette lutte ne soit pas confondue avec des actions d'entretien. Il semble que les exigences en matière de rejets soient plus fortes afin de prendre en compte les conséquences du changement climatique (QMNA5 réduit). Il est important d'homogénéiser les messages entre l'agence de l'eau, les services de l'Etat et l'AFB.

Jean-Claude CLAIRE
Maire de Veules-les-Roses

La baisse des aides en matière d'assainissement non collectif est une mauvaise nouvelle pour le monde rural. D'importantes inondations ont eu lieu sur la vallée du Dun avec 25 maisons inondées. Il est dommageable que les aides visant à consolider les berges soient également en diminution.

Alfred RECOURS
Maire de Conches-en-Ouche, Conseiller départemental et Président de l'EPCI

Dans certaines situations, les travaux d'assainissement sont impossibles à réaliser par les propriétaires. Il serait souhaitable de maintenir des aides à l'assainissement non collectif dans ces cas de figure.

Denis MERVILLE
Maire de Saineville

Le maintien des aides à l'assainissement non collectif a été plaidé dans les instances. La Seine-Maritime était en avance sur la loi sur l'eau. Le coût pour passer des canalisations est incommensurablement plus élevé. La prime pour épuration donne aussi l'occasion de nombreux débats. L'arrêt des aides au zéro phyto est également une source de difficultés pour les collectivités. Concernant l'assainissement non collectif, il est primordial de prendre

en compte les spécificités de chaque territoire. Le renouvellement des réseaux est un sujet qui revient fréquemment mais qui demande des moyens. Sans augmenter les tarifs de l'eau, ces dépenses sont difficilement envisageables. Paris continue de maintenir des tarifs parmi les plus faibles.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE
Il semble que la préoccupation sur l'assainissement non collectif soit partagée par de nombreux acteurs. Il est souhaitable que la COMITER se focalise sur un seul point afin d'émettre une motion.

Daniel SOUDANT
Maire de Manéglise

Il est envisageable de sectoriser les aides à l'assainissement non collectif sur les bassins d'alimentation de captage.

Patrice CHAUVET
Vice-président du Département de la Seine-Maritime

Le programme de l'AESN est un document de cadrage. Les maîtres d'ouvrage interpellent régulièrement le comité de bassin afin d'investir dans le renouvellement des réseaux. Il est difficile de savoir jusqu'à quel point cette demande est susceptible d'être prise en compte. François Sauvadet est particulièrement sensible à ces questions qui ne sont pas spécifiques à la Seine-Maritime. Il semble que les attentes soient différentes des propositions avancées dans le nouveau programme.

Franck NIVOIX
Directeur du Conservatoire d'espaces naturels Normandie Seine

Malgré le cadrage ministériel qui demande que des actions soient menées sur la biodiversité terrestre, il semble qu'aucune action d'accompagnement de projets de restauration écologique et de maintien de la biodiversité sur les milieux terrestres ne soit envisagée. Il est souvent question de zones humides, mais aucune aide ne concerne les plateaux ou les coteaux. La baisse des aides au fonctionnement et les nouvelles conditions d'éligibilité risquent de pénaliser les associations de gestion d'espaces naturels. Ces dernières ne bénéficient d'aucune ressource propre et dépendent des politiques publiques et d'organismes comme les agences de l'eau. Les 50 % d'ETP et les seuils de salaires risquent de faire capoter de nombreux projets. Il sera difficile de continuer à travailler dans le cadre de ce 11e programme.

André BERNE répond à toutes les questions posées.
Il est envisageable que le taux d'aide global pour un projet de restauration de continuité écologique atteigne 100 %. Il sera néanmoins nécessaire que les propriétaires trouvent des aides auprès d'autres financeurs que l'AESN. Concernant l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires en ville, il est maintenant question d'une démarche réglementaire. En principe, on n'aide pas des actions purement réglementaires. La situation est différente pour les agriculteurs qui ne tombent pas sous le joug d'une interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires. L'animation et le financement des techniciens rivière ne sont pas supprimés. Une difficulté est à souligner lorsque les travaux d'entretien sont réalisés en régie. La situation des 0,5 ETP minimum est aussi une question préoccupante pour les associations. Certaines agences de l'eau ont totalement supprimé les primes pour épuration sans baisse de performance observée. Les sommes sont importantes et il est possible de réaliser des économies substantielles sur ce poste. Concernant le renouvellement des réseaux, les besoins sont très conséquents, surtout dans les zones rurales.

Franck NIVOIX
Quel est le volume d'aides aux entreprises pour des mises aux normes ?

André BERNE
Les aides aux entreprises sont fortement encadrées par l'Europe. Les taux varient de 60 % pour les très petites entreprises à 30 % pour les grandes. Les réglementations ICPE ne donnent plus lieu à des aides.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE
Il est préférable de ne faire remonter qu'un seul point spécifique. Le maintien d'aides pour l'assainissement non collectif semble important et partagé. Il est envisageable de déterminer des zones prioritaires et des aides progressives en fonction des moyens des habitants.

André BERNE
L'idée évoquée par M. SOUDANT de privilégier les bassins versants est intéressante. Il est souhaitable d'intégrer les questions de la restauration de la continuité écologique et de l'entretien des rivières.

DCE : organisation locale de la révision de l'état des lieux

Charles VALLET
Chef du bureau de l'eau et des milieux aquatiques - DREAL Normandie

La mise en œuvre de la DCE en est à son second cycle. Le prochain SDAGE sera adopté fin 2021. La consultation du public et des assemblées aura lieu fin 2020. Un état des lieux sera adopté par le comité de bassin fin 2019. Ce travail se décompose en deux phases :

- la construction technique en 2018 ;
- la concertation et la consultation des membres du comité de bassin en 2019.

De nombreux chantiers se superposent : 11e programme, bilan à mi-parcours du programme de mesures 2016-2021, tableau de bord du SDAGE actuel à mi-parcours.

Les usagers professionnels du comité de bassin ont manifesté un besoin de transparence lors de l'élaboration du précédent état des lieux. Le travail est à réaliser localement et à l'échelle des instances de bassin.

Les experts locaux associés en 2018 sont :

- les directions territoriales de l'agence de l'eau ;
- les services de l'Etat (DREAL, DDTM, ARS, DRAAF, AFB) ;
- différents établissements comme le GIP Seine-Aval, SEINORMIGR ou l'ensemble des animateurs de SAGE.

En 2019, les acteurs consultés seront :

- la Région ;
- les départements ;
- les EPCI ;
- les chambres consulaires ;
- les commissions locales de l'eau ;
- les établissements publics territoriaux de bassin ;
- les parcs naturels ;
- les fédérations de pêche ;
- VNF, EDF, les ports, les ASA.

Corentin DUMENIL
Chargé de mission DIRM Manche Est Mer du Nord

Il serait bon d'ajouter la DIRM dans la liste des experts techniques régionaux. Il est nécessaire que les objectifs environnementaux de la DCSMM et du SDAGE soient cohérents. La DIRM est disponible afin de travailler à l'articulation des deux documents.

Claude BARBAY
L'élaboration de l'état des lieux passait par l'organisation de réunions en 2003. Aujourd'hui, un portail internet est proposé. Chaque groupe travaillera seul et s'exprimera uniquement en fonction de ses propres intérêts. Ce dispositif reste purement formel pour respecter les textes mais n'a pas de sens afin d'aboutir à une décision concertée.

Sylvie BARBIER
France Nature Environnement

Dans quelle catégorie les associations de défense de l'environnement sont-elles intégrées ? Le périmètre de l'agence de l'eau a été étendu jusqu'à la limite de la zone exclusive économique. Cette situation pose des questions en matière d'articulation, notamment avec l'AFB. La question des responsabilités de chacun sur le milieu marin est complexe et mérite d'être posée. Il semble que le mode de structuration de l'AFB ne facilite pas le travail en commun dans la prise en compte du milieu marin. L'articulation entre l'adaptation au changement climatique et la SOCLE semble légèrement mise de côté. Comment s'intègre la prise en compte des fonctionnalités écologiques des milieux liés au grand cycle de l'eau dans le cadre d'une politique de restriction des moyens ? Comment éviter un retour en arrière très dommageable pour les milieux ?

Charles VALLET
La DIRM sera associée sur les masses d'eau côtières et de transition.

Sylvie BARBIER
L'action des agences de l'eau n'est plus limitée aux masses d'eau côtières et de transition. Elles concernent maintenant les eaux marines.

Charles VALLET
Au sens de la DCSMM, le SDAGE est compétent sur les masses d'eau continentales, les masses d'eau côtières et les masses d'eau de transition. Au-delà, le domaine maritime est couvert par la DCSMM. Il est donc intéressant que la DIRM assure la connexion entre les deux documents.
La mise en place d'un portail internet ne supprime pas le travail collectif qui sera mené dans les instances de bassin, les commissions et groupes de travail locaux. Les associations seront associées au niveau local.
Le changement climatique est une thématique transversale qui sera diffusée à tous les niveaux. Le 11e programme l'intègre, par exemple dans la prise en compte de 80 % de QMNA5 pour le dimensionnement des stations d'épuration. La baisse des débits est anticipée.

Projet de SAGE sur le bassin versant de l'Yères

Lucie HARMANGE
Animatrice du SAGE

Le bassin versant de l'Yères se situe au nord du département de la Seine-Maritime. Il intègre 29 km^2 de littoral et regroupe 39 communes pour 12 500 habitants. Il est relativement rural, avec un patrimoine naturel valorisé.

Historique et démarche d'élaboration du SAGE

Le syndicat de bassin versant a été créé en 2000 afin de répondre aux problématiques de ruissellement et d'érosion des sols. Il s'est ensuite diversifié sur d'autres compétences. Le périmètre du SAGE est arrêté en 2012. Le PAGD est adopté en novembre 2017. L'atlas cartographique et le rapport d'évaluation environnementale le sont en 2018.

Le territoire est occupé par :

- 45 % de terres labourables ;
- 29 % de forêts et boisements ;
- 22 % de prairies ;
- 4 % d'urbanisation.

Les surfaces artificialisées ont plus que doublé entre 1988 et 2010. Les régressions des prairies restent plus marquées à l'aval du bassin. La surface de zones humides s'élève à 775 ha. Le territoire accueille des ZNIEFF, trois sites Natura 2000 et un important potentiel de prairies naturelles.

La masse d'eau souterraine était dans un état chimique médiocre en 2013 (pesticides). L'état quantitatif est qualifié de bon. Le bon état global est reporté en 2027. Des dépassements des taux de pesticides sont signalés à l'amont du bassin. Différents herbicides sont aussi présents. Les concentrations en nitrates augmentent depuis 20 ans. Une alerte est lancée même si les teneurs restent acceptables.

Les masses d'eau superficielles sont le ruisseau du Douet (bon état) et l'Yères qui montre un mauvais état chimique (présence de HAP) et un bon état écologique. 61 ouvrages sont identifiés en lit mineur, avec un impact évident sur la continuité écologique et l'hydromorphologie du cours d'eau.

L'état chimique de la masse d'eau littorale est qualifié de mauvais en 2013 (présence de DEHP, TBT, HAP). Son état écologique est bon en 2013.

Les enjeux sont les quatre mentionnés dans le SDAGE, auxquels s'ajoute la gestion quantitative de la ressource. Ils sont déclinés en sept objectifs, eux-mêmes déclinés en 25 sous-objectifs et 81 dispositions.

Le premier objectif consiste à limiter l'érosion et les ruissellements continentaux en valorisant et en densifiant les éléments du paysage assurant des fonctions hydrauliques et en limitant l'impact anthropique à la source.

Le second cherche à développer une approche d'interface terre-mer. Il s'agit d'acquérir une vision globale de la dynamique du littoral latérale et transversale. Il concerne le littoral, la protection des biens et des personnes, le trait de côte, la restauration de la continuité écologique et le transit sédimentaire.

L'objectif 3 concerne la protection des biens et des personnes en s'appuyant sur la connaissance acquise par le passé. Les actions consistent à réactiver la culture du risque en tant que base nécessaire à la connaissance et à identifier la survenue du risque afin d'apprendre à vivre avec.

L'objectif 4 vise à assurer la pérennité de la ressource en AEP. La volonté est de préserver la qualité et la quantité de la ressource brute de la nappe afin d'assurer l'approvisionnement durable des populations. Cet objectif repose sur des actions préventives, comme l'accroissement de la vigilance sur les polluants, l'efficience des réseaux de distribution, les économies d'eau et la sécurisation de l'eau potable.

L'objectif 5, diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau, se décompose en cinq sous-objectifs. Il est question de limiter la survenue du risque de contamination des milieux aquatiques. Il est nécessaire de connaître les activités, les pratiques et les substances utilisées. Un travail de sensibilisation est à entreprendre afin d'optimiser les pratiques vis-à-vis de ces substances. Il est aussi question de proposer des alternatives moins impactantes.

L'objectif 6 consiste à préserver, restaurer et gérer les milieux naturels et la biodiversité associée. Il est question de préserver les fonctionnalités des milieux en protégeant ces derniers par des outils réglementaires et en restaurant les milieux dégradés. L'approche nécessite l'acquisition de connaissances sur les espèces aquatiques. Une gestion globale du milieu est envisagée.

L'objectif 7 est transversal et consiste à mettre en place un plan de communication afin d'établir le lien entre les différents objectifs.

Le chiffrage du SAGE a été évalué sur six ans à un montant de 20 millions d'euros. La structure porteuse prévoit 2,7 ETP et 180 000 euros d'investissement annuellement. Sa vocation est orientée sensibilisation, communication et conseil. Les autres maîtrises d'ouvrage ont une enveloppe d'investissement plus importante.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

La structure porteuse représente 1,6 million d'euros. Les autres maîtres d'ouvrage apportent 18,4 millions d'euros.

Lucie HARMANGE

Ce montant intègre 10 millions d'euros pour les opérations d'assainissement non collectif à la discrétion de chaque foyer. Sans ce montant, le ratio reste plus classique concernant les financeurs.

Le règlement du SAGE prévoit six grandes règles :

- stocker les produits d'épandage hors des axes de ruissellements ;
- gérer les eaux pluviales sur les nouvelles zones imperméabilisées ;
- protéger les zones humides afin d'éviter leur dégradation ;

- privilégier l'évitement à la compensation ;
- définir des modalités de consolidation ou de protection des berges ;
- gérer les ouvrages hydrauliques en fonctionnement dans le lit mineur.

L'atlas cartographique présente six jeux de cartes. Les trois premiers concernent les axes de ruissellement, la sensibilité à l'érosion, les zones humides et l'obstacle à l'écoulement. Les trois suivantes accompagnent et illustrent les dispositions du PAGD sur les prairies à enjeux, les zones prioritaires, les captages AEP et les cavités.

Ce SAGE est cohérent avec le SAGE limitrophe de la vallée de la Bresle.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE
La COMITER a la responsabilité de proposer un avis sur ce SAGE à la C3P.

Daniel SOUDANT
Des contraintes de non-retournement ou de compensation sont-elles prévues sur les prairies à enjeux ? La carte présentée est-elle figée ? Ne serait-il pas plus parlant de faire référence à la pluie centennale plutôt que d'avancer le chiffre de 50 mm en 24 heures ? Ne serait-il pas préférable d'introduire une surface de 400 m^2 plutôt que d'envisager 20 mètres autour des bétoires ?

Lucie HARMANGE
L'arrêté préfectoral est respecté concernant les prairies. Le SAGE ne dispose pas de la possibilité de réglementer sur ce point. Il n'est pas possible d'imposer le maintien des prairies existantes. Concernant les pluies, la gestion décennale est appliquée.

Daniel SOUDANT
La centennale est concernée lors de projets plus importants.

Lucie HARMANGE
La réglementation concerne les projets non soumis à déclaration. Cette gestion est imposée. Si un schéma de gestion des eaux pluviales préconise d'autres constantes, elles seront appliquées.

André BERNE
En matière de prairies, les quotas de retournement sont dépassés. La Normandie est maintenant dans un régime d'autorisation. Il est possible de créer des ZSCE sur des territoires montrant d'importants enjeux afin de maîtriser le retournement des prairies.

Paul FERLIN
Alors que le déclassement des masses d'eau implique la présence de HAP, il n'a pas été question de traitement des eaux pluviales urbaines et des voiries routières. La connaissance des prélèvements effectués n'a pas été abordée au sujet de l'aspect quantitatif. Sur ce bassin versant, les pressions semblent essentiellement agricoles. Après plusieurs plans d'actions afin de limiter l'usage des produits phytosanitaires et des nitrates, les tendances ne montrent aucune amélioration pour ces derniers. La présence de produits phytosanitaires dans les masses d'eau souterraines et artificielles ne semble pas reculer. Il serait souhaitable d'envisager des plans d'actions plus efficaces. Limiter les apports de nutriments dans le milieu marin est aussi une action prioritaire. Il convient d'articuler le projet de ré-estuarisation de l'Yères avec les conséquences du changement climatique (recul des falaises).

Olivier FAURIEL
L'Yères est un bassin intéressant car sa petite taille permet d'en maîtriser la globalité. Afficher 80 dispositions est très important. Il est prudent de prioriser afin de ne pas trop se disperser. Le lien terre-mer semble très largement envisagé et pris en compte. Le sujet des prairies représente un enjeu important sur le bassin. Le SAGE avance de nombreuses dispositions sans bases réglementaires sur lesquelles les appuyer. Il serait prudent de rechercher des outils susceptibles d'étayer les dispositions proposées.

Lucie HARMANGE
Certaines dispositions prévoient de recenser les prélèvements effectués sur les nappes. Globalement, peu d'informations sont disponibles sur ces derniers. Des travaux sont en cours dans une station d'épuration afin d'arrêter les prélèvements dans l'Yères.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE propose au vote la formulation suivante :

La COMITER Seine-Aval considère que les objectifs, orientations et dispositions du SAGE de la Vallée de l'Yères sont compatibles avec le SDAGE du bassin versant de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Elle souligne la qualité du travail engagé par la Commission Locale de l'Eau, ses commissions thématiques et la structure porteuse du SAGE, ainsi que la cellule d'animation pour l'aboutissement de ce Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. En conséquence, la COMITER Seine-Aval émet un avis favorable au projet de SAGE présenté à la C3P.

La COMITER approuve l'avis à l'unanimité.

Outils de valorisation de la connaissance

Présentation du guide Etat des masses d'eau

Anthony DEBURGHRAVE
Chargé d'études AESN – DTMSAv

L'agence de l'eau a la responsabilité d'évaluer l'état des masses d'eau afin de publier ce dernier dans le SDAGE. L'état des lieux actuel repose sur des données acquises entre 2011 et 2013. L'AESN acquiert chaque année de nouvelles données. Ce guide a pour objectif de présenter les données officielles en vis-à-vis des dernières acquisitions sur la période 2014-2016. Il se compose de trois parties. La première porte sur le contexte territorial. La seconde décrit les méthodes d'évaluation de l'état des cours d'eau et des eaux de transition. La troisième liste l'état des masses d'eau pour chaque unité hydrographique.

Le territoire est contrasté et montre des spécificités, comme son caractère quartzitique induisant une fragilité des eaux souterraines et indirectement de surface. Les règles d'évaluation sont relativement complexes afin d'aboutir à un classement en « bon », « moyen » ou « mauvais ». Différentes cartes sont proposées pour chaque unité hydrographique montrant les cours d'eau, leurs affluents, les points de suivi, l'état officiel du dernier exercice et les évolutions récentes pour chaque station de mesures. Les valeurs par paramètre sont données pour chaque station de mesures. Les enjeux sont résumés de manière concise.

André BERNE
Ce sujet est important car la connaissance est nécessaire afin de mener des actions pertinentes. Il est aussi crucial de recueillir la conviction des citoyens afin d'agir et d'atteindre le bon état des masses d'eau. Ce guide est un outil de communication très pédagogique. Il sera distribué à l'ensemble des participants au Forum du 5 juin.

Paul FERLIN
Il est intéressant de donner la qualité pour chaque station de mesures. L'information est souvent linéarisée, aboutissant à un résultat pas toujours représentatif de la qualité de l'ensemble de la masse d'eau. Ce travail permet aussi d'identifier les sites souffrant d'un manque d'information où la qualité est difficile à évaluer.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE
Les concitoyens sont aujourd'hui demandeurs de ces informations qui vulgarisent l'état des cours d'eau. Les habitants se montrent très sensibles à ces questions. Ce travail offre aussi une possibilité d'observer le continuum terre-mer en prenant connaissance des transferts des eaux continentales aux milieux marins.

Alexis MAHEUT
Directeur de la Coopérative Maritime du Havre

La cellule du suivi du littoral conserve les archives du suivi des rivières. Il est intéressant de relire ces documents.

Claude BARBAY
Aucune N-nitrosomorpholine ne serait passée dans les eaux du Bolbec et dans les eaux souterraines si l'industriel n'avait pas été obligé à sur-nitrer sa STEP. Personne n'avait prévu la réaction chimique sans l'intervention de l'ARS. Il est regrettable que le S3PI n'existe plus. Ces lieux de rencontre et de travail collectif ont disparu.

Charles VALLET
Chef de bureau, DREAL Normandie

Le S3PI s'est réuni à l'automne dernier pour fêter ses 40 ans.

Claude BARBAY
Le travail a cessé durant trois années et la structure s'est émiettée.

Présentation de l'Observatoire environnemental de l'estuaire de la Seine

Karine LADIRAY-GONÇALVES
Directrice du GIP Seine-Aval

Le GIP Seine-Aval a pour objectif d'améliorer la connaissance du fonctionnement environnemental de l'estuaire de la Seine afin d'éclairer les décisions des acteurs de l'estuaire. Les financeurs sont au nombre de 12. Les missions consistent à acquérir, capitaliser et valoriser des connaissances environnementales afin d'offrir une expertise aux membres financeurs et éclairer les acteurs du territoire.

Les objectifs consistent à :
- valoriser et transférer les connaissances, les méthodes et les outils développés par le GIP ;
- repositionner l'estuaire dans ses trajectoires d'évolution et évaluer leurs impacts ;
- améliorer les stratégies de suivi sur l'estuaire. Un important chantier consiste à définir des objectifs et des indicateurs pour le suivi à long terme.

Cédric FISSON
Chargé de mission GIP Seine-Aval

Le premier outil développé par le GIP fut un tableau d'indicateurs. Différentes limites sont apparues en matière de pérennisation et de bancarisation des données, ainsi que concernant leur caractère opérationnel. L'ensemble du système a été remanié afin de :
- favoriser le porté-à-connaissance et la mise à jour des informations ;
- favoriser l'analyse transversale des données et l'utilisation de référentiels communs ;
- identifier des leviers de gestion ;
- améliorer l'appropriation de l'information.

Trois outils ont été développés :
- un entrepôt de données ;
- des scripts de calcul ;
- une interface web cartographique découpée en six thèmes.

Chaque thématique propose :
- des chiffres clefs ;
- un accès thématique à une série d'indicateurs et de données brutes ;
- un contenu éditorial spécifique ;

- une possibilité de sélections temporelles et spatiales et le téléchargement des données.

L'outil a été mis en ligne le mois dernier avec neuf pages finalisées et cinq pages en cours de développement. Une réflexion porte sur sept autres pages qui seront mises en ligne à la fin de l'année. Une grille relativement complète d'informations est proposée, accompagnée d'une expertise. Le GIP est ouvert à toutes les suggestions d'adaptation et d'enrichissement de l'outil.

Karine LADIRAY-GONÇALVES
Un objectif à terme consiste à développer des outils de prédiction afin de prolonger les données par des estimations. Les possibilités d'amélioration sont encore nombreuses et le GIP cherche à intégrer de nouveaux indicateurs spécifiques à certains métiers ou besoins.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE
La communication du GIP Seine-Aval est de plus en plus accessible au grand public. L'expérience sur les déchets trouvés dans la Seine a suscité d'importants retours. Il est important de disposer d'une vision prospective concernant l'évolution de l'état de la Seine. Je souhaite disposer d'informations concernant l'impact du canal Seine-Nord sur la qualité des eaux de la Seine. Le sujet reste très préoccupant.

Alexis MAHEUT
Ces informations sont très utiles. Il est primordial de disposer de données fiables afin de mener des combats pour l'environnement et la ressource halieutique. Il est souhaitable que le GIP accueille des responsables du comité régional des pêches. Aujourd'hui, les professionnels de la mer n'y sont pas représentés.

Karine LADIRAY-GONÇALVES
Tous les contributeurs financiers sont accueillis.

Alexis MAHEUT
Le manque d'information des pêcheurs donne parfois lieu à des prises de position peu pertinentes. Le stockage des sédiments de dragage en est un exemple. Il est important que le monde de la pêche soit présent dans les institutions.

Sandrine SAMSON
HAROPA – Port de Rouen

Le Comité régional des pêches de Basse-Normandie a été associé à la concertation sur le site de Machu. Malheureusement, l'information n'est pas diffusée sur le terrain.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE
Il ne semble pas y avoir de difficultés à ce qu'Alexis MAHEUT soit audité par le GIP Seine-Aval.

Karine LADIRAY-GONÇALVES
Le GIP débute une phase d'audits à mi-parcours. Le moment est bien choisi afin d'accueillir les unions professionnelles, avec qui il est souvent difficile de construire des échanges. Des journées de sensibilisation au fonctionnement environnemental de l'estuaire sont organisées pour les partenaires techniques. Actuellement, un projet porte sur la restauration des habitats de poissons en estuaire de Seine afin, notamment, d'améliorer les stocks de poissons en Manche.

Marc GRANIER
Délégué régional de l'UFIP

D'où proviennent les données utilisées et présentées par le GIP Seine-Aval ?

Cédric FISSON
Les données proviennent des différents réseaux de suivi (Ifremer, agence de l'eau, DREAL, et autres acteurs publics). Le GIP Seine-Aval dispose de son propre réseau de suivi en continu, en collaboration avec le Port de Rouen.

Karine LADIRAY-GONÇALVES
Un projet est en cours dans le cadre du CPIER Vallée de Seine afin de mesurer et calculer les flux depuis l'amont de Paris jusqu'à Luc-sur-Mer.

Cédric FISSON
Une autre source de données concerne les campagnes scientifiques dédiées, adossées à des projets. L'objectif consiste à capitaliser toutes ces informations afin de se focaliser sur l'état de santé et l'évolution de l'estuaire de Seine.

Sylvie BARBIER
L'outil est très intéressant. Il n'est cependant pas clair de délimiter les frontières de l'estuaire. De nombreuses questions se posent concernant cette zone entre l'estuaire et la mer, comme celle des sédiments de dragage. Le remaniement actuel des frontières et des missions complexifie encore la situation. Il est important de s'intéresser aux articulations et d'éviter les segmentations.

Cédric FISSON
Le GIP n'est pas contraint par des limites administratives. Il a la possibilité d'adapter son périmètre d'intervention en fonction des thématiques et des questions.

Karine LADIRAY-GONÇALVES
Le GIP Seine-Aval étudie l'ensemble des événements qui impactent l'estuaire et toutes les zones influencées par ce dernier.

Sylvie BARBIER
L'outil est précieux pour cette raison. Il est important que d'autres organismes, comme l'agence de l'eau, soient également moins contraints par ces limites administratives.

Claude BARBAY
Le GIP Seine-Aval est effectivement un dispositif précieux afin de rendre disponibles différentes études. Il est de la responsabilité de tous les acteurs informés de répercuter les informations afin d'éviter que de contre-vérités se propagent dans le temps.

Karine LADIRAY-GONÇALVES
L'objectif du GIP Seine-Aval consiste à produire de la connaissance. Il est ensuite de la responsabilité des acteurs du territoire de se l'approprier.

André BERNE
La connaissance est primordiale afin d'évaluer la pertinence d'une action. Il est nécessaire de disposer de données. La réalisation d'un film est en cours sur l'estuaire de la Seine. Il sera présenté au Forum du 5 juin. L'estuaire semble encore en mauvais état. Sur les trois masses d'eau de transition, deux sont en rouge et une en orange. D'importants efforts ont été réalisés afin d'améliorer la qualité de l'eau. Ces améliorations risquent de disparaître suite à la réduction des débits liée au changement climatique. Le sujet de l'hydromorphologie est

souvent peu évoqué. Une des raisons des déclassements des masses d'eau de l'estuaire concerne la faiblesse des populations de poissons, liée à l'endiguement de la Seine. Est-il envisageable de limiter cet endiguement afin de rétablir des relations latérales ?

Sandrine SAMSON

Il existe deux types de digues, celles de calibrage et celles en bord de Seine. Les premières sont essentielles pour le Port. Des travaux sont réalisés par ce dernier sur les secondes afin de ré-estuariser certaines zones.

Commission Territoriale
Seine-Aval

AVIS n° 2018/ du 24 avril 2018

Relatif au Projet de SAGE Vallée de l'Yères

La Commission Territoriale Seine-Aval,

- Vus les documents du SAGE de la Vallée de l'Yères :

  . Rapport environnemental présenté en CLE le 5 avril 2018
  . Règlement du SAGE approuvé par la CLE le 28 novembre 2017
  . Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) approuvé par la CLE le 28 novembre 2017
  . Atlas cartographique présenté en CLE le 5 avril 2018

- Vue la note de présentation du 26 mars 2018

DELIBERE

Article unique

La COMITER Seine-Aval considère que les objectifs, orientations et dispositions du SAGE de la vallée de l'Yères sont compatibles avec le SDAGE du bassin versant de la Seine et des cours d'eau côtiers normand.

Il est à noter la qualité du travail engagé par la commission locale de l'eau, ses commissions thématiques, la structure porteuse du SAGE et la cellule d'animation pour l'aboutissement de ce schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

En conséquence, la COMITER Seine-Aval émet un avis favorable au projet de SAGE présenté à la C3P.

Le Président de la Commission Territoriale et Maritime Seine-Aval

Hubert DEJEAN de la BATIE

Secrétariat de la Commission Territoriale : AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE – DIRECTION TERRITORIALE ET MARITIME SEINE-AVAL Espace des Marégraphes Hangar C – CS 41174 – 76176 ROUEN CEDEX 1 – Tél. : 02.35.63.61.30 Fax : 02.35.63.61.39
E-Mail : dtav@aesn.fr - Site Web : http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=Seine-Aval

Avis de la COMITER sur le 11e programme

Hubert DEJEAN DE LA BATIE
La COMITER Seine-Aval propose de transmettre l'avis suivant au comité de bassin.

Lors de sa séance du 24 avril 2018, la COMITER a été informée des projets de nouvelles dispositions du 11e programme et souhaite alerter le comité de bassin et son président sur trois points importants.

- *L'assainissement non collectif*

L'assainissement non collectif est un mode de traitement des eaux usées efficace et pertinent pour les territoires ruraux, qui protège la qualité des petits cours d'eau, du littoral et des bassins d'alimentation de captage. La COMITER Seine-Aval souhaite que les aides de l'AESN soient suffisantes, notamment dans les territoires ruraux afin de permettre à l'assainissement non collectif de demeurer une solution technico-économique alternative au tout collectif qui a montré ses limites. Ce maintien est nécessaire à la réduction des pressions, notamment dans les zones sensibles ou à usages et à l'atteinte du bon état des masses d'eau comme le demande la DCE. La COMITER Seine-Aval demande donc le maintien des dispositions du 10e programme en matière d'assainissement non collectif.

- *Le rétablissement de la continuité écologique*

Le rétablissement de la continuité écologique est un enjeu phare du territoire de la COMITER Seine-Aval, stratégique pour le retour des poissons grands migrateurs. Certaines espèces sont vulnérables (le saumon atlantique) et en grand danger (les anguilles). La COMITER Seine-Aval demande donc le maintien d'un taux d'aide à 100 % dans le 11e programme pour les projets ambitieux en matière de travaux, en particulier concernant l'effacement d'ouvrages.

- *Les aides aux structures associatives*

Consciente de l'importance décisive des actions conduites par les associations de protection de l'environnement, la COMITER Seine-Aval attire l'attention du comité de bassin sur l'importance de maintenir un accompagnement suffisant de ces structures, tant en matière de fonctionnement interne que de moyens alloués à la réalisation de leurs missions. Elle demande en conséquence le maintien des aides à l'entretien des rivières et la prise en compte d'un minimum de 0,25 ETP pour les aides à l'animation.

Olivier FAURIEL
Est-il envisageable d'ajouter un mot concernant la lutte contre les espèces envahissantes ?

Paul FERLIN
Est-il possible de parler d'entretien des cours d'eau et des zones humides ?

Claude BARBAY
Il est souhaitable que toutes les actions réalisées en matière d'espèces invasives soient centralisées à l'échelle de la région afin de capitaliser et d'avancer.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE
Il est envisageable de rajouter des points à la fin du document. La COMITER est-elle favorable à l'envoi de ce texte ?

La COMITER soutient cet avis à l'unanimité.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE remercie l'ensemble des participants et intervenants de leur présence. L'ordre du jour étant épuisé, il clôt la séance.

Ce compte rendu a été rédigé par l'agence Avec des Mots (www.avecdesmots.com)

Synthèse – Commission territoriale Seine-Aval
24 avril 2018

© AESN 2018